REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260709-2026_07_04-DE

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 9 juillet à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 juin 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 19

Procurations : 5

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN Françoise LABBÉ-GAUDIN – Philippe BODARD - François HERVIEUX – Yann BEAUSON – Manuella DRUGEON -Yvonnick BOULHO – Karine RICHARD – Lucie MALABEUF.

Procurations : Meddhi CALON à Frédéric FALLOUR – Mickaël ROUSSEL à Yvonnick BOULHO – Karen BRETONNET à Gaëlle ROLLIN – Christophe PLANCQUEEL à Karine RICHARD – Valérie RIO à Manuella DRUGEON

Secrétaire de séance : Gaëlle ROLLIN

****

2026_07_04_PETITES VILLES DE DEMAIN_VOIRIE -AMO DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Frédéric FALLOUR, adjoint à la voirie, informe l'assemblée.

Afin de pouvoir réaliser le programme d'aménagement et de sécurisation de mobilités douces « piétons cycles » sur 3 axes (Rue du Stade, Rue René Cassin et Rue Sol de Grisolles), le cabinet LEGAVRE a été retenu pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Leur proposition financière a été validée par délibération n° 2026_05_08 du conseil municipal du 21 mai 2026 pour un montant d'honoraires estimé à 10 620 euros TTC (tranche ferme et prestation complémentaire). Le montant des travaux est estimé à 60 000 euros TTC. Les frais annexes sont estimés à 6 540 euros TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant :

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260709-2026_07_04-DE

DÉPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Sources de financement	Montant HT	Soit %
Études	8 850	AAP AVELO3 (études) - obtenu	7 150	11,12 %
Travaux	50 000	AAP AVELO3 (travaux) - obtenu	25 000	38,88 %
Frais annexes (géomètre...)	5 450	Fonds Vert (études) - déposé	2 655	4,13 %
		AAP Marche ; Fonds Vert ; PST et/ou amendes de police – à solliciter	16 635	25,87 %
		Reste à charge Malansac	12 860	20 %
TOTAL	**64 300**	**TOTAL**	**64 300**	**100 %**

Décision : unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental du Morbihan et de tout autre financeur potentiel ;

- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention, dont les conventions qui en découleraient ;

- autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Mme Gaëlle ROLLIN,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac
56 Morbihan